

Presse Nationale

> Politique



Situation politico-juridique : la Côte d'Ivoire retire la déclaration de compétence de la CADHP

Le gouvernement ivoirien a décidé de retirer le 28 avril 2020, la déclaration de compétence émise le 19 juin 2013 à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), prévue au Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, consécutivement à ses « graves et intolérables agissements ». Pour le gouvernement, ces agissements portent atteinte à la souveraineté de la Côte d'Ivoire, à l'autorité et au fonctionnement de la justice et perturbe l'ordre juridique interne des Etats. Le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Sidi Tiémoko Touré, a expliqué dans un communiqué rendu public, le mercredi 29 avril 2020, que ce retrait de la déclaration de compétence est prévu à l'article 34, alinéa 6 du Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. « Cette décision est prise sans préjudice de l'engagement du gouvernement à demeurer partie à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi qu'à son protocole additionnel relatif à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples », a précisé Sidi Tiémoko Touré.



Yamoussoukro/ lutte contre le Coronavirus : le sénat reçoit le ministre de l'économie, ce jeudi

Dans le cadre d'une série de séances d'informations qu'il a initiée, récemment, dans le but d'éclairer sa lanterne sur la gestion de la pandémie à Coronavirus et faire des propositions, le Sénat de Côte d'Ivoire reçoit, ce jeudi 30 avril 2020, dans les locaux de la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix de Yamoussoukro, le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly. Le ministre Adama Coulibaly aura l'opportunité de parler des mesures et autres dispositions prises par le gouvernement ivoirien au plan économique pour faire face à la pandémie de Coronavirus.

> Economie



Point presse du mercredi 29 avril, lutte contre le Coronavirus dans le transport routier : Le port de masque respecté à 92%

Après plusieurs semaines de sensibilisation, les forces de défense et de sécurité sont passées, depuis lundi au contrôle et à la répression des contrevenants aux mesures dans le milieu des transports terrestres. Hier, lors du point presse de la gestion du Covid 19 à Anyama, le Commissaire principal, Charlemagne Bleu a fait un point de cette opération de contrôle et de répression dans le transport dans le grand Abidjan. Il s'est félicité du pourcentage d'adhésion pour le port de masque. «Ce taux s'établit à 92% », a-t-il salué.



Amadou Koné offre 20 000 masques pour les conducteurs et usagers de la route

Après une première phase de sensibilisation, où 10 000 masques ont été distribués aux conducteurs, apprentis et passagers, le ministre des Transports, Amadou Koné, a, à nouveau, offert 20 000 masques aux acteurs des transports routier et fluvial, aux forces de l'ordre et aux unités de polices municipales des communes du District d'Abidjan. C'était le mardi 28 avril 2020 à Abidjan, au lancement de la phase de répression des contrevenants aux mesures prises relativement au transport des passagers par le Conseil national de sécurité (CNS).

> Société

Point du suivi du couvre-feu de la nuit du mardi 28 avril 2020



33 personnes interpellées pour violation du couvre-feu soit 09 à Abidjan et 24 à l'intérieur du pays;- 46 personnes assistées soit 32 pour assistance médicale, 01 pour dépannage de véhicules, 05 pour assistance à entreprise de pompes funèbres, 03 pour assistance à entreprise de téléphonie mobile, 02 pour assistance à société de BTP et 03 pour assistance à société de transport de marchandises (20 à Abidjan et 26 à l'intérieur)- 05 Engins mis en fourrière (05motos à l'intérieur)- 05 corps enlevés (décès naturel à domicile).



Solidarité ramadan : le Premier Ministre fait 50 millions de dons à la communauté musulmane

Dans le cadre du jeûne musulman, le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly a offert 50 millions de dons composés de 100 tonnes de riz et de sucre. Ces dons ont été remis le 29 avril 2020 en présence du directeur général du Port autonome d'Abidjan, Hien Sié, représentant le Premier Ministre.



Ramadan 2020/Sud-Comoé : Duncan et Coulibaly Gon font un important don aux populations

Le Vice-Président Daniel Kablan Duncan et le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly ont exprimé leur solidarité à la communauté musulmane du Sud-Comoé à travers un don d'une valeur de 42,5 millions de FCFA. Ce don composé de 25 tonnes de riz, 25 tonnes de sucre et 10 millions de FCFA en espèces, a été remis aux responsables des mosquées et aux fidèles musulmans du Sud-Comoé, le 29 avril 2020 à Grand-Bassam, par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Kobénan Kouassi Adjoumani représentant le Premier Ministre, et Emmanuel Aka représentant le Vice-Président.



Dernière heure : 55 nouveaux cas confirmés

La Côte d'Ivoire a enregistré 55 nouveaux cas de COVID-19, portant à 1 238 le nombre total de cas confirmés, avec 557 guéris et 14 décès à la date du mercredi 29 avril 2020.



Transport en commun : Amadou Koné lance la phase de répression des contrevenants aux mesures barrières

Le ministre des Transports, Amadou Koné, a lancé le mardi 28 avril 2020 à l'immeuble du Postel 2001, la phase de répression des contrevenants aux mesures prises relativement au transport des passagers par le Conseil national de sécurité (CNS). « Il s'agit pour nous de faire en sorte que les décisions du CNS soient appliquées dans le secteur des transports en ce qui concerne la lutte contre la propagation du virus sur toute l'étendue du territoire », a précisé Amadou Koné. Pour lui, il faut faire en sorte que les acteurs du transport ne soient pas les vecteurs d'expansion géographique de la maladie dans le District d'Abidjan. Pour le respect des mesures barrières, notamment le port obligatoire du masque dans les véhicules et la limitation du nombre de passagers à bord, le ministre a souhaité une forte implication de la police municipale à l'intérieur des communes. Estimant que les forces de l'ordre agissent déjà sur les grands axes.



L'état d'urgence prorogé jusqu'au 15 mai

Le gouvernement ivoirien a adopté le 29 avril 2020, en Conseil des ministres, un décret de prorogation de l'état d'urgence pour la période allant du 1er mai au 15 mai 2020. Cette mesure de renforcement des dispositions déjà en vigueur vise à freiner la progression du COVID-19.



Lutte contre le Coronavirus : 26,5 millions de masques de protection arrivés hier

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Aka Aouélé, a réceptionné le 29 avril 2020 à Abidjan 26,5 millions de masques de protection contre le Coronavirus estimés à 5,035 milliards de FCFA, à raison de 190 FCFA par masque. Au total ce sont 138 millions de masques qui sont attendus par l'Etat ivoirien.

Vu sur le Net

> Economie

Filière anacarde : le prix bord champ du kilo de noix de cajou fixé à 400 FCFA pour la campagne 2020 (Officiel)



Le prix bord champ du kilogramme de noix de cajou est fixé à 400 FCFA pour la campagne 2020, ce, en dépit de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, a annoncé ce mercredi 29 avril 2020, Adama Coulibaly, directeur général du Conseil Coton Anacarde, au cours de sa traditionnelle conférence de presse. Poursuivant, il a soutenu qu'en ce qui concerne le coton, « la campagne qui s'achemine vers la fin se déroule bien et la production va connaître une augmentation par rapport à la campagne précédente », annonçant le bilan de la campagne fin mai.



Corridor routier Abidjan-Lagos : La BAD accorde plus de 8 milliards de FCFA supplémentaires

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAD) a approuvé, le 17 avril dernier, un financement supplémentaire de 12,33 millions d'euros (soit plus de 8 milliards de FCFA) en faveur de la Commission de la CEDEAO pour couvrir une partie des frais liés à l'étude du projet de développement du corridor autoroutier Abidjan-Lagos. Ce corridor relie les capitales de cinq États d'Afrique de l'Ouest -Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin et Nigeria- et couvre quelque 1 028 km et huit postes frontalières.

> Société



Prévention / Coronavirus : La ministre Mariatou Koné apporte un appui à trois structures en charge d'enfants vulnérables

La pouponnière Marie-Thérèse Houphouët-Boigny d'Adjamé 220 Logements, le centre chrétien « New Life » dans le quartier d'Angré et la fondation Nogbou Dorette à la Riviera Faya ont reçu, le mardi 28 avril, la visite de la ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, Mariatou Koné. Cette visite terrain de la première responsable en charge de la solidarité s'inscrit dans le cadre de l'appui aux personnes vulnérables face à la pandémie du COVID-19 qui sévit dans le monde et n'épargne pas la Côte d'Ivoire. Ainsi, à chaque étape, les responsables de ces différents centres ont réceptionné des mains de la ministre des vivres et non vivres composés de sacs de riz, de lait, d'huile, de produits d'hygiène, etc.

Agence de Presse

> Politique



COVID-19: le gouvernement annonce le rapatriement des Ivoiriens retenus à l'extérieur

Le gouvernement ivoirien a annoncé mercredi au terme d'un Conseil des ministres le rapatriement des Ivoiriens bloqués à l'extérieur du pays à cause de la maladie à COVID-19. Cette opération, a précisé le porte-parole du gouvernement ivoirien, Sidi Tiémoko Touré, concerne les nationaux ivoiriens se trouvant au Cameroun, au Sénégal, au Maroc et en Tunisie détenteurs de titres de transport acquis avant la fermeture des frontières et prêts à se soumettre aux mesures sanitaires en vigueur en Côte d'Ivoire.

> Economie



Le gouvernement plafonne les prix de certaines denrées alimentaires

Le gouvernement a adopté mercredi en Conseil des ministres, un décret portant plafonnement des prix de certains produits de grande consommation. Cette mesure a expliqué son porte-parole, Sidi Touré, vise à lutter contre les pratiques spéculatives induites par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. « Après avis favorable de la commission de la concurrence, ce décret fixe pour une période de trois mois des prix plafonds pour certaines denrées de premières nécessités à savoir le riz, le sucre, l'huile de table, la tomate concentrée et la viande », a-t-il indiqué. Il a précisé que, toutefois les commerçants sont autorisés, conformément au principe de la libre concurrence de pratiquer des prix en deçà des prix maximum fixés.



Secteur aurifère: la Côte d'Ivoire projette un chiffre d'affaires d'environ 641 milliards Fcfa en 2020

La Côte d'Ivoire projette un chiffre d'affaires d'environ 641 milliards de FCFA dans le secteur aurifère en 2020 contre 622 milliards FCFA réalisés l'année précédente, a indiqué mercredi le porte-parole du gouvernement ivoirien Sidi Touré, à l'issue d'un Conseil des ministres. En 2018, le pays était à 452 milliards FCFA. « La production industrielle de l'or, objet de 86,90% des permis de recherche attribués, est de 32,478 tonnes et celle de la petite mine de 90,657 kilogrammes, soit une production globale de 32,568 tonnes en 2019, contre 24,488 tonnes en 2018, soit une hausse de 33% », a-t-il précisé.



COVID-19 : L'Université virtuelle propose des solutions numériques pour la continuité des services par le télétravail

L'Université virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI) présente, ce jeudi, une plateforme d'assistance présentant le catalogue de services d'assistance numérique conçue pour permettre aux demandeurs de services d'exprimer leurs besoins face au défi de nouvelles habitudes de travail. Acteur engagé dans le numérique en Côte d'Ivoire, l'UVCI ne veut pas rester en marge de la lutte contre le coronavirus. « Elle est à pied d'œuvre pour proposer des solutions numériques aux structures publiques, privées, associations, ONG, organisations religieuses afin d'assurer la continuité des services pendant cette période de pandémie », souligne le directeur, Pr Koné Tiémoman.



Accédez à l'information officielle du Gouvernement de Côte d'Ivoire en un clic www.gouv.ci



@gouvci



@gouvci.officiel



gouvcivideo



Pour toute information, prière contacter la Division Information et Relations publiques pour le Développement du CICG.
Contact : +225 57 54 03 60 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.